

AVIS AU PUBLIC

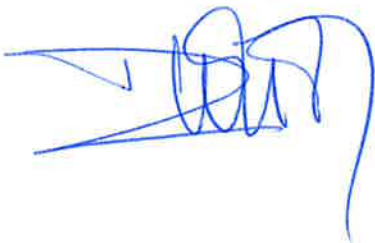
Il est porté à la connaissance du public que par sa décision du 1^{er} juillet 2026, le conseil communal a approuvé un règlement-taxe en matière de taxe exigible sur les dossiers PAP/MOPO PAG, sur les autorisations de bâtir, l'empiètement de la voirie publique et les établissements classés. Ledit règlement a été approuvé par le ministère des affaires intérieures en date du 17 juillet 2026.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Koerich, le 06 août 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre
Daniel Wirth



Le Secrétaire
Nathalie Reinertz

